

Paye et congés payés

Publics concernés

Collaborateur du service paie.

Durée de la formation

6 jours

Prérequis

Collaborateur du service paie.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Assumer la gestion courante au sein d'un service paie (fiche de paie, déclarations sociales, congés, arrêt de travail, contrat spécifiques...)

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Pas de suivi.

Evaluation :

Mises en situation, jeu de rôle.

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et pratiques.

Mode d'apprentissage :

Exercices, TP.

Encadrement :

Formateur référent.

Moyens techniques et livrable fin de formation

- Vidéo projecteur et support de cours.
- Attestation de Capacités

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.

Programme

Introduction

- L'inspection du travail
- Les juridictions
- Les organisations professionnelles
- Les normes du droit du travail
- Les conventions collectives

L'embauche d'un salarié

- Existence d'un contrat de travail
- Les démarches administratives
- Le registre unique du personnel
- L'embauche des étrangers
- L'embauche d'un jeune
- Les différents types de contrats de travail
- Les mentions obligatoires
- Les conventions collectives et conventions de branches
- Les statuts

L'arrêt de travail

- L'assurance maladie et les indemnités journalières
- L'accident du travail :
 - Définition
 - Déclaration des accidents
 - La fiche de paie du salarié en arrêt
- L'arrêt maladie : déclaration et fiche de paie
- Le congé maternité

La rupture du contrat de travail

- La démission
- Le licenciement
 - Motifs
 - Procédure de licenciement individuel
 - Procédure de licenciement collectif
- La convention de conversion
- Préavis, indemnités de licenciement, solde de tout compte et autres documents à remettre
- Le départ à la retraite

Les bulletins de paie pour les contrats spécifiques

- Les contrats pour les jeunes (apprentissage, professionnalisation)
- Le contrat à temps partiel
- Le contrat à durée déterminée

Voir la suite du programme à la page suivante

Paye et congés payés (suite)

- Le travailleur à domicile
- Le travailleur saisonnier
- Les salariés à employeurs multiples
- Les V.R.P.
- Les dirigeants salariés

La durée du travail

- Horaires et répartition de la durée du travail
 - La modulation
 - La répartition hebdomadaire
 - La durée de la journée de travail
- Le repos hebdomadaire et jours fériés
- L'accord de mensualisation
- Les heures supplémentaires et repos compensateurs

Les congés

- Les congés payés
 - Calcul des droits et décompte des congés
 - Indemnisation des congés
- Les journées d'absence sans solde : calcul de la fiche de paie
- Les congés pour événements familiaux
- Les autres formes de congés (congé parental, congé formation...)
- Le chômage partiel

Gestion de la paie

- Calcul de la paie en fonction de la nature des contrats et des exonérations prévues
- Calcul des retenues obligatoires et particulières
- Causes et incidences sur la paie des suspensions de contrats
- Les déclarations de salaires